



Les conservateurs au pouvoir
Huit ans d'attaques
contre les acteurs et
institutions démocratiques



Novembre 2014

La démocratie canadienne menacée

Le gouvernement conservateur a tout mis en œuvre pour façonner les institutions politiques afin que le conservatisme soit l'horizon politique de l'ensemble du Canada et que les institutions, acteurs politiques canadiens, soient au service de ses décisions politiques.



En 2015 se tiendront les prochaines élections fédérales; or, depuis son élection en janvier 2006, le gouvernement Harper s'est radicalement éloigné de la démocratie parlementaire. Il a tout mis en place pour façonner les institutions politiques afin que le conservatisme soit l'horizon politique de l'ensemble du Canada et que les institutions politiques canadiennes soient au service de ses décisions politiques. Comme le signale Denis Saint-Martin, professeur de sciences politiques à l'Université de Montréal, pour Stephen Harper, « celui qui contrôle le Parlement a le mandat de faire ce qu'il veut. Les institutions qui balisent son pouvoir sont antidémocratiques ». À plusieurs reprises, le premier ministre a procédé à l'étranger à des annonces majeures en ce qui concerne les politiques canadiennes comme si le Parlement était secondaire ou une nuisance.

Au fil des années, le gouvernement canadien s'est doté de « chiens de garde parlementaires », c'est-à-dire des organismes chargés d'évaluer le bien-fondé des politiques publiques ou encore d'en vérifier la mise en œuvre. Pour le gouvernement Harper, ces organismes sont des nuisances dont il a régulièrement contesté la pertinence ou encore l'intégrité d'instances. Ainsi, le directeur général des élections du Canada, le directeur parlementaire du budget ou encore le statisticien en chef du Canada ont subi les foudres du gouvernement. De la même manière, le gouvernement a mis en doute la crédibilité de la juge en chef de la Cour suprême, Beverly McLachlin, qui refusait de soutenir le mode de nomination d'un juge québécois à cette Cour.

En s'appuyant sur la clause de confidentialité prévue à la Loi sur l'accès à l'information le gouvernement a qualifié de « secrets ministériels » plusieurs décisions ministérielles et ainsi dissimulé l'information nécessaire à la compréhension de ses politiques. En invoquant des « raisons de sécurité » le gouvernement a imposé ses politiques sans les soumettre à la Chambre des Communes. Ces astuces ont privé notamment le Vérificateur général ou le Directeur parlementaire du budget de l'accès aux données gouvernementales.

Le gouvernement Harper a utilisé d'autres techniques pour imposer ses prérogatives. Pensons au recours au bâillon pour clore les travaux parlementaires, au refus de prendre en compte les résultats des travaux de comités et au recours à l'introduction de changements majeurs à plusieurs lois dans des projets de loi mammoth visant la mise en œuvre des orientations budgétaires. En agissant ainsi, le gouvernement a comprimé le programme législatif et réduit la possibilité pour l'opposition de proposer des amendements. Une autre tactique déployée, c'est le refus de répondre à l'opposition lors de la période quotidienne de questions ou encore le resserrement des budgets de recherche dans les ministères afin de s'assurer que les études correspondent davantage à l'ordre du jour gouvernemental.

Dans un tel contexte, il devient nécessaire de contester plusieurs projets de loi devant les tribunaux pour préserver les institutions démocratiques, notamment ceux portant sur la citoyenneté, la prostitution, la protection de la vie privée ou encore la réforme de la Loi électorale.

Plusieurs acteurs démocratiques ont aussi subi la censure ou le contrôle – médias, groupes de femmes, syndicats, Premières Nations, groupes environnementaux, chercheuses et chercheurs, immigrantes et immigrants ainsi que réfugiées et réfugiés, groupes communautaires, coopération internationale, etc. – trahissant la volonté du gouvernement de centraliser le pouvoir de décision. Avant les élections, Pas de démocratie sans voix souhaite alerter à nouveau la population quant à ces attaques de plus en plus profondes contre la démocratie et le respect des droits humains. La solidarité entre secteurs et de peuples à peuples, à travers le Québec et le Canada, et l'action collective sont de mise!

Politique étrangère

Le commerce avant les droits humains

Le Canada continue de signer des traités bilatéraux de libre-échange avec des pays où il existe de graves violations des droits humains. Le dernier en lice est celui avec le Honduras, entré en vigueur en juin 2014. Malgré la répression politique et la montée de la violence depuis le coup militaire de 2009, le gouvernement canadien maintient son appui au gouvernement hondurien. Aussi, pour la troisième année de suite, le Canada a failli à son obligation légale de rendre compte de la situation des droits humains dans son rapport annuel sur l'accord de libre-échange avec la Colombie. Ici, la conclusion de l'Accord économique et commercial global avec l'Europe risque de donner aux entreprises le droit de poursuivre les gouvernements, minant le bien commun.



En fait, toutes les ressources diplomatiques du Canada sont désormais mises au service des grandes compagnies canadiennes à l'étranger. Les conservateurs voient la croissance économique comme le seul vecteur possible de développement, minant la défense des droits des populations les plus vulnérables du monde devant le pouvoir corporatif croissant, en particulier celui des minières canadiennes.

Du mépris pour les traités internationaux

Le projet de loi C-6 de mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions va à l'encontre des objectifs mêmes de la Convention. Il aurait pour effet d'exempter le Canada de ses obligations en vertu de la Convention lors d'une action militaire conjointe ou de coopération militaire avec un pays qui n'a pas adhéré à la Convention. Soulignons qu'Israël et les États-Unis, entre autres, rejettent l'interdiction des sous-munitions. Selon de nombreux experts, cela minerait la Convention; il serait préférable que le Canada ne ratifie pas la Convention plutôt que d'adopter C-6.

Le militarisme : pour les conservateurs, l'argent n'a pas d'odeur

Le gouvernement Harper militarise les relations internationales du Canada, la dernière intervention en lice étant en Irak. Il encourage l'exportation d'armes, sans égard au bilan des pays acheteurs en matière de droits humains et à l'utilisation qui sera faite de ces armes. Après avoir approuvé en 2011 l'exportation de 4 milliards de dollars d'armement à l'Arabie Saoudite, le gouvernement récidive avec un nouveau contrat de 10 milliards de dollars pour des véhicules blindés, le plus important de l'histoire du Canada. Pourtant, l'Arabie Saoudite s'est servie de véhicules semblables, achetés au Canada, pour écraser le printemps arabe au Bahreïn. Le Canada n'a pas signé le Traité sur le commerce des armes, qui contraint les parties à évaluer les risques de violation des droits humains avant d'envoyer des armes à l'étranger.

Une politique marquée par le soutien indéfectible à Israël

Le gouvernement Harper a réitéré son soutien indéfectible envers Israël lors de l'attaque meurtrière contre Gaza. Faisant complètement fi du droit international, le gouvernement a maintenu qu'Israël agissait en légitime défense. Le gouvernement a poussé la criminalisation d'organismes d'aide aux Palestiniennes et Palestiniens à un nouveau sommet en déclarant l'International Relief Fund for the Afflicted and Needy (IRFAN) de Toronto comme étant une organisation terroriste. Par ailleurs, des organisations canadiennes qui soutiennent l'implantation de colonies dans les territoires occupés continuent de bénéficier d'un statut d'organisme de bienfaisance, bien que cette colonisation soit illégale et même contre la politique officielle du Canada.



Immigration et réfugiés

Le Canada de moins en moins accessible

Le nombre de demandes d'asile déferées à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada n'a cessé de baisser ces dernières années, passant de 35 000 en 2008 à 10 000 en 2013, le chiffre le plus bas depuis 1989. Ces chiffres illustrent l'impact des nombreuses mesures prises par le gouvernement canadien pour rendre le Canada de moins en moins accessible aux réfugiées et réfugiés :

1. Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs, qui a pour effet de refouler vers les États-Unis les demandeuses et demandeurs d'asile qui se présentent à la frontière canadienne ;
2. Frais exigés aux transporteurs qui laissent passer les personnes sans-papiers ;
3. Exigence pour les ressortissantes et ressortissants de nombreux pays de se procurer un visa.



Le gouvernement viole la Charte canadienne des droits et libertés

Le 30 juin 2012, le gouvernement fédéral a mis en œuvre des coupes au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), qui couvre les soins de santé de base pour les réfugiées et réfugiés, demandeuses et demandeurs d'asile et certains autres non-citoyens et non-citoyennes¹. Dans un jugement de juillet 2014, la juge Anne Mactavish a statué que ces coupes contrevenaient à la Charte canadienne des droits et libertés, qu'elles pouvaient « compromettre la santé, la sécurité, voire la vie de ces enfants innocents et vulnérables d'une manière qui choque la conscience et qui porte atteinte à la dignité humaine » et qu'elles constituaient un « traitement cruel et inusité ». Le gouvernement a néanmoins décidé d'en appeler de ce jugement.

Des expulsions injustifiées

Deux Salvadoriens, Jose Luis Figueroa, au Canada depuis 1997, et Oscar Vigil, au Canada depuis plus de dix ans, font face à l'expulsion pour avoir soutenu le Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN) lors de son combat contre la dictature salvadorienne à la fin des années 1980. Le FMLN forme maintenant le gouvernement démocratiquement élu du Salvador officiellement reconnu par le Canada. Aucun des deux n'est accusé d'avoir commis de crime. L'épouse de M. Vigil ainsi que ses trois filles ont obtenu la citoyenneté canadienne, et son expulsion briserait la famille. Dans un jugement rendu en juillet 2014, le juge Richard Mosley de la Cour fédérale a qualifié la décision de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) de mauvaise et déraisonnable et il a souligné qu'il n'y avait aucune indication que M. Figueroa représentait une menace quelconque.

De nouvelles restrictions qui brisent les familles

L'âge à partir duquel un enfant n'est plus considéré à charge dans les règles d'immigration est passé de 21 ans à 18 ans et l'exception s'appliquant aux étudiantes et étudiants à temps plein est éliminée. Cela aura pour effet de priver de protection de jeunes adultes et de les séparer de leur famille.

1. CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS. *Soins de santé pour les réfugiés*, ccrweb.ca/fr/pfsi.

Travail

Les attaques conservatrices contre le mouvement syndical

Pour le Parti conservateur, l'action syndicale devrait se limiter à la négociation des conditions de travail et rien d'autre. Mais lorsqu'un syndicat veut négocier ses conditions de travail, les conservateurs n'hésitent pas à adopter une loi spéciale pour empêcher l'exercice du droit de grève.

En témoignent les projets de loi présentés par des députés d'arrière-ban. Le projet de loi C-377 vise à exiger des syndicats qu'ils rendent publics leurs états financiers, sous prétexte que les cotisations syndicales sont déductibles d'impôt. Pourtant, le gouvernement n'exige rien de tel des associations patronales, des associations professionnelles comme le Barreau ou des organismes de charité comme l'Institut économique de Montréal. Imaginez les heures de plaisir qu'auront les radios-poubelles à éplucher ce site Web! Elles y trouveront de la matière pour critiquer tous les syndicats qui auront consacré des sommes à des questions qui ne sont pas strictement liées aux négociations collectives et aux relations du travail.

Quant au projet de loi C-525, il vise à rendre plus difficile l'accréditation syndicale et à faciliter la désyndicalisation. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement veut imposer la tenue d'un scrutin secret après le dépôt des cartes des employées et employés voulant se syndiquer. Entre le moment où les cartes sont déposées et la date du scrutin secret, l'employeur aura tout loisir d'intimider les employées et employés qui désirent se syndiquer, de les menacer de représailles ou d'embaucher du nouveau personnel surnuméraire pour gonfler le nombre d'employées et d'employés dans l'unité.

Ce projet de loi vise aussi à faciliter la désyndicalisation. En effet, toute personne employée qui prétend représenter au moins 45% des employées et employés d'une unité de négociation peut demander que soit révoquée l'accréditation de son syndicat. Le syndicat devra recueillir la majorité des votes (50% + 1) des employées et employés de l'unité. On pousse l'odieux jusqu'à considérer que les personnes qui ne votent pas votent contre l'accréditation syndicale.

Ces deux projets de loi sont actuellement en deuxième lecture au Sénat.

Les projets de loi mammoths

Le gouvernement conservateur utilise les projets de loi mammoths pour éviter de s'astreindre aux règles parlementaires exigeant un projet de consultation. Ainsi, le projet de loi C-4, adopté au printemps 2013, compte 308 pages et contient plusieurs dispositions antisyndicales, dont une réduction des protections en matière de santé et de sécurité du travail dans le Code canadien du travail. Ainsi, la notion du mot *danger* a été modifiée pour faire en sorte de hausser le niveau de risque requis pour qu'une situation soit qualifiée de dangereuse et rendre plus difficile l'exercice du droit de refus. Au diable la sécurité des travailleuses et travailleurs!

Pour la fonction publique fédérale, les attaques sont plus féroces, car elles menacent le droit de grève et modifient les règles d'arbitrage.

Science et environnement

Une guerre ouverte contre la science

Depuis son arrivée à la direction des affaires de l'État canadien, le gouvernement Harper n'a eu de cesse de remodeler la recherche scientifique au Canada. Plusieurs parlent ouvertement d'une guerre à la science et au savoir, alors que ce gouvernement choisit l'idéologie, voire des fondements religieux, plutôt que les faits et les évidences scientifiques.

Signes avant-coureurs, le premier ministre Harper avait aboli le poste de conseiller national des sciences auprès du gouvernement du Canada, puis nommé un créationniste, Gary Goodyear, comme ministre d'État pour les Sciences et la Technologie en octobre 2008. Puis, des députés conservateurs avaient même refusé que le Parlement reconnaisse la théorie de Charles Darwin comme seule explication scientifique de l'origine de l'être humain en mars 2009.

Au fil des ans, nous avons assisté à un bâillonnement de la recherche en sciences de l'environnement. D'une part, ce gouvernement a facilité la nomination de représentantes et représentants du secteur privé aux conseils d'administration des organismes subventionnaires de la recherche. D'autre part, il a détourné les fonds de la recherche fondamentale¹ vers des investissements à l'intention des entreprises afin de faciliter la commercialisation de leurs produits. Il a également eu recours à des projets de loi omnibus pour modifier substantiellement la Loi sur la protection des eaux navigables (C-45) et les processus environnementaux d'étude de grands projets, mettant ainsi en danger la protection de la faune et de la flore maritime (C-48), malgré tous les avis scientifiques à l'effet contraire.

« Sans que la population s'en rende compte, l'idéologie conservatrice est en train de démolir des institutions scientifiques vitales pour le Canada, et cela aura des conséquences à la fois catastrophiques et durables². » En effet, toutes ces décisions contribuent à rendre la population plus ignorante sur les grands enjeux qui interpellent la société canadienne et modèlent son avenir.

Quelques exemples :

- Licenciement de plus de 2 000 scientifiques travaillant pour le gouvernement fédéral depuis 2009 ;
- Fermeture de près de 200 centres de recherche scientifique et d'institutions gouvernementales chargés de la surveillance et du contrôle, notamment en ce qui concerne la salubrité des aliments ;
- Annulation de 492 études d'impact environnemental concernant plusieurs projets industriels, notamment ceux reliés à l'extraction des ressources naturelles ;
- Fermeture des stations de lutte contre les déversements pétroliers au nord de la Colombie-Britannique ;
- Fermeture de 7 des 11 bibliothèques du ministère des Pêches et Océans ;
- Compressions dans les instituts de recherche ;
- Fermeture du Laboratoire de recherche atmosphérique en environnement polaire (PEARL), spécialisé dans la mesure de l'ozone dans l'Arctique ;
- Abolition de l'Institut de la statistique des Premières nations ;
- Fermeture de la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère ;
- Fermeture du Centre de recherche sur l'Arctique.



En même temps, le gouvernement Harper³ :

- Accentue le financement de la recherche sur les technologies militaires dans les départements de science et de génie d'universités canadiennes. En 2010-2011, le ministère de la Défense nationale a conclu des contrats de recherche avec ces universités pour un total de 17 millions de dollars ;
- Publie en décembre 2013 une nouvelle politique Sciences et Technologie au titre révélateur : *La science et la technologie à l'œuvre : produire des résultats pour la défense et la sécurité du Canada*.

Les actions de ce gouvernement témoignent sans contredit d'un changement dramatique à la culture politique canadienne à l'égard de la science. Considérer les environnementalistes ainsi que les chercheuses et chercheurs qui critiquent les positions antiscientifiques du gouvernement comme des « ennemis de l'État » et refuser de prendre en compte les changements climatiques relèvent de la malhonnêteté politique.

1. Les informations sont puisées dans TURNER, Chris (2014). *Science, on coupe! Chercheurs muselés et aveuglement volontaire : bienvenue au Canada de Stephen Harper* (février), Boréal, 234 p.

2. Propos tenu par Yves Gingras, sociologue des sciences à l'UQAM et directeur scientifique de l'Observatoire des sciences et des technologies.

3. Les informations sont tirées de COLLECTIF ÉCHEC À LA GUERRE (2014). *La montée inquiétante du militarisme au Canada* (mai), p. 21-23.

Les droits des Autochtones bafoués

Après avoir réduit les droits des Autochtones par plusieurs dispositions des projets de loi C-38 et C-45 et par de nombreuses coupes aux organismes autochtones, le gouvernement conservateur continue d'ignorer totalement les requêtes des représentantes et représentants autochtones, refuse de consulter leurs groupes dûment constitués et essaie de contourner les obligations du Canada face aux Premières Nations.

Les territoires autochtones développés sans consentement préalable

La vision gouvernementale canadienne du développement économique, basée sur les ressources primaires, s'accompagne d'un mépris complet quant aux territoires autochtones et aux communautés qui les habitent. Le gouvernement ignore systématiquement le droit à l'information, à la consultation et au consentement préalables des nations autochtones quant à l'exploitation de leurs territoires, malgré la reconnaissance d'un tel droit dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et, plus près de nous, malgré la reconnaissance par la Cour suprême du Canada du titre ancestral de la nation Tsilhqot'in et de son droit à décider de l'utilisation de son territoire. En septembre dernier, l'Assemblée des Premières Nations (APN) et plusieurs autres groupes autochtones ont appelé le gouvernement à saisir cette occasion unique de transformer ses relations avec les Autochtones :

- En respectant leur droit au consentement préalable ;
- En collaborant avec eux à résoudre les disputes territoriales dans le respect des obligations légales canadiennes et internationales ;
- En abandonnant les approches de confrontation ;
- En assurant aux prochaines générations autochtones le bénéfice de leur territoire.

Or, depuis le jugement de la Cour suprême, le gouvernement canadien n'a donné aucun signe de changement dans sa manière de traiter avec les nations autochtones.

C-33 : un horizon bloqué pour la réforme de l'éducation des Premières Nations

La Loi sur le contrôle par les Premières Nations de leur système d'éducation place en fait le contrôle final de l'éducation autochtone entre les mains

des instances fédérales plutôt qu'entre celles des Premières Nations. Élaborée de manière unilatérale par le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien, cette réforme n'a pas fait l'objet d'une consultation de nation à nation comme le réclament les Autochtones. Selon une militante du mouvement Idle No More, cette loi s'attaque au cœur même de l'identité autochtone et à la capacité des Premières Nations de choisir leur propre mode de vie, au même titre que la Loi sur les Indiens, selon certains. L'APN exige donc une consultation sérieuse des chefs et des instances autochtones en matière d'éducation, avant d'accorder son appui au projet de loi C-33. Devant cela, le ministre des Affaires autochtones a bloqué le processus et gelé les crédits.

Le refus d'enquêter sur les femmes autochtones disparues

Le premier ministre Harper a nié que la disparition et les meurtres de femmes autochtones représentent un phénomène « sociologique » qui exige autre chose que le travail régulier de la police. Il passe outre aux représentations répétées des associations de femmes autochtones et des chefs autochtones pour qu'une investigation d'ensemble permette de comprendre la situation et de la combattre efficacement. Le dépôt récent (mi-septembre 2014) d'un « plan d'action » pour stopper cette violence a été dénoncé comme n'étant essentiellement qu'un nouvel arrangement d'anciens programmes fédéraux inadéquats. Le premier ministre refuse de traiter comme une question nationale ce drame qui fait honte au Canada.



Le conservatisme moral et les politiques d'austérité jouent contre la voix et les droits des femmes

Arrivé au pouvoir, le gouvernement conservateur a ciblé les groupes de défense des droits des femmes, leur refusant l'accès au financement public, puisqu'il ne reconnaissait pas la valeur de leur plaidoyer pour défendre l'autonomie des femmes et leur rôle moteur dans la société canadienne.

Trahissant leur vision traditionnelle du rôle des femmes, il a multiplié les subterfuges pour abolir le droit à l'avortement au pays et l'a exclu de l'initiative internationale pour «sauver des mères, des nouveau-nés et des enfants». Il a affaibli la Loi sur l'équité salariale et annulé le Programme national d'investissement dans les services de garde. Il a aboli le prix Thérèse-Casgrain, en l'honneur de celle qui a lutté toute sa vie pour les droits démocratiques des femmes. Le ministre de la Justice, Peter Mackay, nous a d'ailleurs rappelé sa vision stéréotypée, passéiste, affirmant que l'absence de représentation des femmes parmi les juges de la Cour suprême était due au fait... qu'elles ne souhaitent pas s'éloigner de leurs enfants!

Au-delà de ce conservatisme moral, les mesures d'austérité et les conséquences de la libéralisation du commerce à outrance frapperont de plein fouet les femmes, sur lesquelles reposent souvent les soins apportés aux proches, généralement en plus de leur charge de travail régulière. Au 31 mai 2013, plus de 21 000 membres de l'Alliance de la

Fonction publique du Canada (AFPC) répartis dans 58 ministères avaient reçu un avis les informant que leur poste pourrait être supprimé. De tels emplois, dans la fonction publique et dans les services sociaux, sont occupés en plus grande partie par les femmes.

De plus, les coupes de financement et les nouvelles restrictions aux services publics comme l'assurance-emploi et les programmes de sécurité aux personnes âgées pèseront plus lourd sur les femmes. Aussi, la réduction des transferts sociaux aux provinces a miné les programmes sociaux qui aident les femmes en matière de santé, d'éducation, d'aide sociale et de logement. Pour les femmes, la perte de services signifie qu'elles devront donner plus de temps aux soins apportés à leurs proches, du temps qu'elles ne pourront donner à leur communauté pour s'informer et influencer les décisions qui touchent leurs conditions de vie et le respect de leurs droits, et ce, à long terme.



Médias : mettre fin à la censure !

Le gouvernement conservateur cherche depuis longtemps à affaiblir l'accès à une information de qualité pour la population québécoise et canadienne.

Le gouvernement souhaite désormais pouvoir s'appropriier tout contenu médiatique à ses propres fins, menaçant les droits d'auteurs, même dans des publicités partisans. De l'avis des grands diffuseurs (CBC/Radio-Canada, Bell Média, Shaw et Rogers), cela « pourrait compromettre notre indépendance journalistique et soulever des questions sur notre éthique et nos normes journalistiques, ainsi que sur notre objectivité ».

Ainsi, les journalistes ne sont plus libres de poser les questions qu'ils veulent, ni aux représentantes et représentants politiques, ni aux fonctionnaires, et ni même aux expertes et experts scientifiques de la fonction publique. Lors d'événements publics, seuls ceux dont les questions ont été approuvées par le gouvernement peuvent désormais interagir avec lui. Le gouvernement a pourtant le devoir d'informer la population de ses politiques, et elles peuvent être enrichies par une saine critique!

De même, depuis 2009, Radio-Canada, et en particulier son réseau français, n'a cessé de subir des coupes de financement et de personnel, au point où des secteurs complets sont en péril. Entre 2009 et 2014, on a annoncé la suppression d'environ 3 500 postes et le retranchement de 373,4 millions de dollars. La qualité de l'information en pâtira à long terme, et plusieurs bulletins de nouvelles régionaux prendront fin, nuisant à l'appropriation régionale du débat public et en particulier en français.

Une population active et critique n'est une menace que si le gouvernement craint de rendre des comptes et ne souhaite pas l'entendre!

Qui sommes-nous ?

Pas de démocratie sans voix (PDSV) est une coalition d'organisations québécoises mobilisées autour de la défense de la démocratie et des droits au Canada. Préoccupés par les politiques du gouvernement et leurs répercussions sur les droits et la démocratie, nous demandons au gouvernement du Canada :

- Qu'il protège et défende les droits et les libertés, en particulier la liberté d'expression et la place du débat public comme fondement de la vie démocratique ;
- Qu'il fasse preuve de transparence et réponde aux demandes d'information du Parlement et de la population ;
- Qu'il respecte les institutions démocratiques canadiennes en mettant fin, notamment, à ses manœuvres pour court-circuiter les débats au Parlement canadien et en se conformant aux décisions de ce dernier ;
- Qu'il reconnaisse et respecte les organisations québécoises et canadiennes qui militent pour la défense des droits et des libertés et une plus grande justice sociale, en maintenant, entre autres, le financement de leurs activités ;
- Qu'il s'engage à respecter les obligations internationales du Canada en matière des droits humains en se soumettant à la surveillance d'observateurs impartiaux issus, notamment, de la société civile et des peuples autochtones ;
- Qu'il mandate une commission publique sur l'état de la démocratie, du droit à l'information et de la liberté d'expression au Canada.

Pour en savoir plus :
pasdedemocratiesansvoix.qc.ca

Ce fascicule est complémentaire aux derniers fascicules de PDSV :

Les conservateurs au pouvoir : une attaque frontale contre la démocratie, 2011

Les conservateurs au pouvoir : coupure idéologique,
coups durs pour les droits, 2013

